



Pessac le 11 décembre 2009

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS  
DES QUARTIERS ET COMITES DE  
BIENFAISANCE ET FÊTES  
**Groupement déclaré sous le n°3240**  
**Agréé protection de l'environnement**

Siège social : Moulin de Noës  
46 rue Laurenson 33600 PESSAC  
✉ 17 avenue André Dangleade  
☎ 05 56 45 55 51  
[www.federation-quartiers-pessac.com](http://www.federation-quartiers-pessac.com)  
Courriel : [federation@federation-quartiers-pessac.com](mailto:federation@federation-quartiers-pessac.com)

**Monsieur le Maire de Pessac**  
Mairie de Pessac  
Place de la V<sup>e</sup> République  
33604 PESSAC CEDEX

~~~~~

Objet : *Application de la réglementation des vide-greniers à Pessac*

Notre Réf. : FscqP-2009-21

Références: Loi 2008-776 du 4 août 2008, Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 et Circulaire du Préfet de la Gironde du 22 janvier 2009

P.Jointes : 3 annexes

~~~~~

***Monsieur le Maire,***

Je vous adresse, en pièces jointes, les éléments à prendre en considération en matière d'organisation des vide-greniers par les quartiers, en application des textes rappelés en référence, pour respecter :

- La légalité républicaine ;
- La nature, le rôle et le fonctionnement des syndicats et comités de quartiers et de leur fédération ;
- Les principes concrets du développement durable.

Je me tiens à votre disposition pour préciser, le cas échéant, cette demande et vous prie d'agréer, ***Monsieur le Maire***, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

**D. LESTYNEK**

*Destinataire* : cf. supra lex. (fdvidgremair09 +3an.)

*Copies* : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.



W332000666